



**SAINT-AUGUSTIN  
DE-DESMAURES**

## **MISE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 2018- 550, 2018-554, 2018-556, 2018-557 ET 2018-558**

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE  
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 mai 2018 ont été adoptés les règlements suivants :

**RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2018-556 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 480-  
85 RELATIF À LA CRÉATION DE LA ZONE  
CB-8 CORRESPONDANT AU LOT 3058903 À  
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PB-6**

**RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2018-557 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 915-93 RÈGLEMENT  
RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION  
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
VISANT À INTRODUIRE DES OBJECTIFS  
ET CRITÈRES POUR LA PRÉSERVATION  
DE LA MAISON PRAXÈDE-LARUE**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 juin 2018 a été adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2018-558 CONCERNANT  
LES PROJETS PARTICULIERS DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU  
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 juin 2018 ont été adoptés les règlements suivants :

**RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2018-550 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 480-85 AFIN  
D'AUTORISER LES LOGEMENTS D'APPOINT  
SOUS CONDITIONS**

**RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2018-554 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N<sup>O</sup> 482-  
85 AFIN D'ÉTABLIR CERTAINES NORMES  
MINIMALES VISANT LES LOGEMENTS  
D'APPOINT**

Ces règlements ont été certifiés conforme lors de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 5 juillet 2018 et sont entrés en vigueur le 5 juillet 2018, date de la délivrance des certificats de conformité par le greffier de la Ville de Québec.

Ces règlements sont disponibles au Service du greffe pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 18 juillet 2018

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)